

École de Puéricultrice

PROJET PÉDAGOGIQUE

2025 – 2026

1, Boulevard Winston Churchill – 63000 Clermont-ferrand

Téléphone : 04.73.75.03.20 / Email : ecole_puericultrice@chu-clermontferrand.fr

www.chu-clermontferrand.fr/eifs-clermont-ferrand/ep

Sommaire

PREAMBULE	1
1 ORIENTATION ET CONCEPTION DE LA FORMATION	2
1.1 LA CONCEPTION GENERALE DE LA FORMATION	2
1.2 FINALITES DE LA FORMATION	2
1.3 LES COMPETENCES ATTENDUES	3
1.4 CHOIX ET VALEURS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	3
1.5 PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	3
1.5.1 <i>La posture de l'étudiant</i>	4
1.5.2 <i>La posture du cadre formateur</i>	4
1.5.3 <i>La réflexivité</i>	4
1.6 L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS DANS LEUR PARCOURS DE FORMATION	4
1.6.1 <i>Suivi pédagogique individualisé</i>	5
1.6.2 <i>Suivi pédagogique collectif</i>	5
1.6.3 <i>Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap</i>	6
2 MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION	6
2.1 LA RENTREE	6
2.2 LE REFERENTIEL DE FORMATION	6
2.3 ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS.....	7
2.4 CONTENU DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	7
2.5 MODALITES PEDAGOGIQUES.....	8
2.6 L'ALTERNANCE.....	9
2.7 LES STAGES	9
2.7.1 <i>L'encadrement en stage</i>	10
2.7.2 <i>Planification des stages</i>	10
2.7.3 <i>Informations pratiques sur les stages</i>	10
2.8 PERIODES DE CONGES	11
2.9 PLANIFICATION ANNUELLE.....	12
3 MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION	13
4 INFORMATIONS PRATIQUES ET VIE ETUDIANTE	15
4.1 SECRETARIAT.....	15
4.2 CENTRE DOCUMENTAIRE.....	15
4.3 BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES	15
4.4 RESTAURATION.....	15
4.5 ACCES.....	16
4.6 COORDONNEES.....	16
BIBLIOGRAPHIE	17
ANNEXE I : REFERENTIEL DES COMPETENCES ET ACTIVITES DE LA PUERICULTRICE	18
ANNEXE II : OFFRE DE STAGE 2025-2026	23

Préambule

« Le projet pédagogique est un document qui permet à l'étudiant de :

- Clarifier : le professionnel que nous voulons former ;
- Identifier : les valeurs professionnelles, les principes pédagogiques, l'accompagnement, le système d'évaluation, le suivi pédagogique ainsi que les analyses des pratiques.

Le projet pédagogique est élaboré par l'ensemble de l'équipe pédagogique pour :

- Fédérer l'équipe autour d'un projet commun ;
- Adopter une position consensuelle ;
- Donner du sens aux enseignements ;
- Être cohérent et réaliste ;
- Clarifier la place de l'étudiant dans la formation.

Le projet pédagogique est un document de référence qui détermine les orientations pédagogiques et professionnelles de l'Institut. Il sert de contrat entre les acteurs (équipe pédagogique / étudiants / professionnels). Il permet de clarifier les missions et il résulte d'une démarche collective animée par les responsables et les cadres de l'école. Il est réactualisé chaque année. »

Patrice Perrier-Gustin

Directeur de l'école de puéricultrices

Coordonnateur des écoles et instituts du CHU

1 Orientation et conception de la formation

1.1 La conception générale de la formation

La complexité de l'exercice professionnel de la puéricultrice est liée d'une part au processus de développement de l'enfant et d'autre part à la diversité des secteurs d'exercice. Cela exige des connaissances et des compétences spécialisées et pluridisciplinaires.

L'étudiant, adulte en formation qui a fait le choix de se spécialiser, fonde son besoin de savoir sur la volonté de développer des compétences professionnelles spécifiques.

1.2 Finalités de la formation

Au travers de son projet de formation, l'École de Puéricultrice vise à former des professionnels :

- ↪ **Compétents**, qui adaptent leurs pratiques professionnelles à la singularité des situations humaines rencontrées.
- ↪ **Réflexifs**, qui s'inscrivent dans une réflexion professionnelle visant une démarche continue d'amélioration de la qualité des soins, dans le cadre de l'interdisciplinarité.
- ↪ **Responsables**, qui s'adaptent à un contexte professionnel, économique, législatif en évolution constante et qui développent une éthique professionnelle.
- ↪ **Autonomes**, qui prennent des décisions dans le champ de leur exercice professionnel.
- ↪ **Polyvalents**, qui puissent exercer en secteurs de soins, en structure médico-sociale, en Protection Maternelle et Infantile, ou en structure d'accueil du jeune enfant et qui seront aptes à répondre aux besoins de santé des enfants et des familles.
- ↪ **Dynamiques**, qui s'inscrivent dans une démarche de recherche professionnelle dans toutes les dimensions du soin.

L'exercice professionnel s'inscrit dans une approche humaniste et relationnelle faisant appel à des valeurs telles que le respect, l'engagement, l'empathie, la préservation de la dignité humaine et la liberté de choix.

1.3 Les compétences attendues

Les compétences de la puéricultrice (cf. référentiel d'activités présenté dans le document de travail CEEPAME de janvier 2009) sont les suivantes :

- ↪ Compétence 1 : Évaluer l'état de santé et le développement de l'enfant, de la naissance à l'adolescence.
- ↪ Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant.
- ↪ Compétence 3 : Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé.
- ↪ Compétence 4 : Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité.
- ↪ Compétence 5 : Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance.
- ↪ Compétence 6 : Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour les enfants et les adolescents.
- ↪ Compétence 7 : Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants.
- ↪ Compétence 8 : Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

Le référentiel d'activités pour chaque compétence est détaillé en Annexe I.

1.4 Choix et valeurs de l'équipe pédagogique

Le projet pédagogique s'appuie sur des valeurs qui contribuent à la construction d'une éthique professionnelle : le respect d'autrui, la solidarité, la bienveillance, l'inclusion.

L'équipe pédagogique reconnaît à chaque étudiant une manière de penser et d'agir singulière, dans un contexte d'exigence et de conformité aux règles de bonnes pratiques et de déontologie professionnelle.

1.5 Principes pédagogiques

Notre projet pédagogique s'appuie sur la spécificité de la **formation des adultes**, le principe d'**alternance intégrative** et le principe de **professionnalisation**.

La formation est basée sur une pédagogie participative, en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Notre conception de l'apprentissage, centrée sur l'apprenant, nous amène à accorder une place prépondérante à la qualité de la relation pédagogique entre étudiant et formateur.

1.5.1 La posture de l'étudiant

Entrer en formation, c'est choisir d'adopter une posture d'apprenant, qui nécessite investissement, implication et désir d'apprendre. Elle suscite la remise en question et l'auto-évaluation.

1.5.2 La posture du cadre formateur

En référence au principe d'éducabilité (Meirieu, s.d.), le formateur part du postulat que tout étudiant est en capacité de progresser, quel que soit son parcours, son expérience, ses forces et ses difficultés.

Le formateur prend l'étudiant là où il en est, pour l'accompagner dans le développement de son autonomie et sa posture professionnelle, avec bienveillance et exigence.

1.5.3 La réflexivité

Pour permettre de faire des liens entre savoir et expérience, le développement d'une posture réflexive est initié dans le cadre des enseignements, des travaux de groupe, de la préparation aux épreuves diplômantes (contrôles de connaissances, AIMES, RPSI et travail de recherche) et du suivi pédagogique.

Tous ces temps de formation permettent à l'étudiant de se questionner sur sa propre pratique, d'établir des liens entre les connaissances et la pratique professionnelle.

Le groupe de pairs est aussi un support important de l'apprentissage, favorisant la co construction des connaissances. Les travaux de groupe sont donc favorisés et encouragés, le formateur joue alors le rôle de médiateur. La dynamique de groupe, en particulier une attitude d'écoute et de non-jugement, occupe une place fondamentale dans ce type de modalité pédagogique.

Le développement d'une posture réflexive va également permettre à l'étudiant de développer des stratégies d'apprentissage favorables à sa réussite individuelle et celle du groupe.

1.6 L'accompagnement des étudiants dans leur parcours de formation

« Accompagner c'est faire un bout de chemin ensemble (...) sont ainsi mis en partage du temps, des moyens, mais également des réflexions, des interrogations, des doutes, des difficultés, voire des désaccords, en vue d'atteindre un objectif, de réaliser un projet. » (Hesbeen, 2014)

1.6.1 Suivi pédagogique individualisé

Le suivi pédagogique a pour objectif de proposer un accompagnement individualisé et soutenant, dans un cadre sécurisant pour l'étudiant, dans une démarche de respect mutuel et d'écoute attentive et bienveillante. Il favorise l'atteinte des objectifs de formation et des objectifs de l'étudiant. Il participe au processus de professionnalisation.

L'accompagnement individualisé se traduit par la désignation pour chaque étudiant, à son entrée en formation, d'un formateur référent de suivi pédagogique. Trois suivis seront proposés systématiquement à chaque étudiant durant son année de formation ; ils sont formalisés dans l'emploi du temps et sont préparés en amont par les deux parties prenantes.

Des entretiens de suivi supplémentaires peuvent avoir lieu à la demande de l'étudiant ou du formateur référent.

Le suivi pédagogique individualisé permet à l'étudiant :

- ↳ D'identifier ses ressources et ses vulnérabilités.
- ↳ D'identifier ses atouts et ses axes d'amélioration.
- ↳ De prendre conscience de son propre cheminement.
- ↳ D'identifier des pistes de progression en lien avec une stratégie d'apprentissage.
- ↳ De déterminer des objectifs spécifiques en lien avec son projet de formation et son projet professionnel.
- ↳ D'être accompagné dans son cheminement personnel pour atteindre les objectifs qu'il s'est lui-même fixé.
- ↳ D'être accompagné dans la construction de son projet professionnel et la construction de son identité professionnelle.
- ↳ De développer sa réflexivité et sa posture professionnelle.

1.6.2 Suivi pédagogique collectif

À l'issue de chaque période d'enseignement à l'école, les formateurs planifient des temps d'échange et de régulation auprès de la promotion. Ces échanges portent sur les questions relatives aux objectifs de formation, aux enseignements, aux évaluations et à la vie du groupe.

Cette dynamique collective doit permettre à chaque étudiant de participer au bien-être commun. Les deux délégués, élus par leurs pairs, transmettent également les questions du groupe auprès des formateurs afin d'aborder des thèmes spécifiques.

Ces temps de régulation permettent de rendre la formation dynamique et de la réajuster régulièrement en respectant le cadre légal.

1.6.3 Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap

Les écoles et instituts de formation en santé ont le souci d'accompagner toute personne qui serait en situation de handicap, pour une adaptation pédagogique et organisationnelle.

L'équipe pédagogique prendra en compte la déclaration de handicap de l'étudiant, dès lors qu'il est reconnu par une autorité médicale et ne constitue pas une contre-indication à l'entrée en formation via :

- ↳ Un certificat médical émanant d'un médecin agréé (liste auprès de l'ARS) attestant l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation.
- ↳ Une aptitude à suivre la formation dispensée par le médecin de santé au travail avant l'entrée en formation.

Le niveau et le type d'adaptation au parcours de formation sont établis sur préconisation de la médecine du travail, sur la base d'un contrat pédagogique entre l'étudiant et l'équipe pédagogique.

2 Mise en œuvre de la formation

2.1 La rentrée

La rentrée s'effectue le **1^{er} septembre 2025** à 14 heures.

2.2 Le référentiel de formation

Le référentiel de formation est construit par alternance entre des temps de formation théorique réalisés à l'école et des temps de formation clinique réalisés sur les lieux de stage.

L'enseignement à l'école est dispensé sur la base de 35 heures par semaine, dont les modalités sont prévues par les formatrices. Les enseignements ont lieu entre 8h30 et 17h30 avec une pause déjeuner.

La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine ; les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage, en accord avec les formatrices.

2.3 Organisation des enseignements

Conformément à l'arrêté du 12.12.1990, l'enseignement se déroule sur 12 mois et comporte 1500 heures réparties en :

Enseignement théorique	650 heures
Enseignement pratique	
Enseignement clinique	710 heures
Travaux dirigés et évaluations	140 heures

2.4 Contenu des enseignements théoriques

Il vise à développer les compétences attendues au cours de l'exercice professionnel dans tous les secteurs d'activités de la puéricultrice.

L'équipe pédagogique a identifié 14 séquences pédagogiques, réparties tout au long de l'année.

Les séquences concourant à l'acquisition des savoirs fondamentaux :

- ↪ Diététique
- ↪ Développement de l'enfant

Les séquences concourant au développement des compétences socles cœur de métier :

- ↪ Pharmacologie et thérapeutiques pédiatriques
- ↪ Raisonnement clinique
- ↪ Santé publique
- ↪ Travail de recherche

Les séquences concourant à l'acquisition des connaissances spécifiques en fonction des différents secteurs d'activité :

- ↪ Périnatalité
- ↪ Pathologies pédiatriques
- ↪ Protection de la mère et de l'enfant
- ↪ Troubles psychiques et handicap

Les séquences transversales concourant à la pratique professionnelle dans toutes ses dimensions :

- ↳ Profession et professionnalisation
- ↳ Psychopédagogie et éveil de l'enfant
- ↳ Psychologie sociale et management
- ↳ Sciences humaines / droit / éthique

2.5 Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont adaptées à un public d'adultes en formation, pour faciliter l'appropriation des connaissances.

L'équipe s'appuie sur des méthodes pédagogiques variées. Une place importante est donnée aux modalités participatives et collaboratives.

- ↳ Les cours magistraux : l'enseignement est délivré aux étudiants par un expert du domaine, qui peut être un formateur, une puéricultrice, ou un autre professionnel du secteur médico-social ou médico-éducatif.
- ↳ Les travaux dirigés : les étudiants sont amenés à travailler seuls ou en groupe avec accompagnement du formateur.
- ↳ Les travaux pratiques : les étudiants sont amenés à manipuler et expérimenter, en vue de s'approprier une technique particulière. Ils sont accompagnés par un formateur ou un expert du domaine.
- ↳ Les travaux de groupe : les étudiants sont amenés à travailler en groupe restreint sur une thématique, avec appui du formateur. Ce travail est suivi d'un temps de restitution et d'échanges en groupe promotion, en présence du formateur ou de l'intervenant.
- ↳ La classe inversée : l'étudiant produit un travail personnel à partir de ressources proposées par le formateur. Un temps collectif en classe permet la restitution et la remédiation en présence du formateur.
- ↳ Les tables rondes : les étudiants sont amenés à réaliser une présentation et à animer un débat, en présence de plusieurs professionnels experts.

Du temps autogéré est identifié dans le planning de formation pour prendre en compte le travail personnel demandé. La présence à l'école n'est pas requise lors des temps de travail autogéré, à partir du moment où le travail est réalisé dans le délai attendu.

2.6 L'alternance

Dans l'objectif de professionnalisation et de développement des compétences d'une formation qualifiante, l'alternance apparaît comme un mode d'apprentissage privilégié.

En effet, la formation en alternance permet de mobiliser et mettre en œuvre les connaissances théoriques en situation.

Parallèlement, la pratique est aussi source de construction de nouveaux savoirs.

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations complexes.

L'alternance intégrative permet donc des va-et-vient permanents entre savoirs et pratique, permettant le développement des compétences.

2.7 Les stages

Pour acquérir les différentes compétences inhérentes à l'exercice professionnel, il existe quatre catégories de stages obligatoires :

- ↪ Pédiatrie
- ↪ Périnatalité
- ↪ Promotion de la santé maternelle et infantile
- ↪ Établissement d'accueil du jeune enfant

Un stage optionnel est déterminé selon le parcours professionnel de l'étudiant, son projet professionnel et/ou son thème de recherche.

Le parcours de stage permet à l'étudiant :

- ↪ De progresser tout au long de l'année et de cheminer vers une professionnalisation des soins à l'enfant et de l'accompagnement des familles.
- ↪ D'identifier et de comprendre les spécificités du rôle de la puéricultrice en fonction du secteur d'activité.

L'offre de stage comprend des lieux de stage dans tout le département du Puy-de-Dôme et l'Allier. Il est indispensable au bon déroulement de la formation d'être véhiculé.

Des partenariats sont également mis en place avec le CH du Puy en Velay, le CH d'Aurillac et la PMI du Cantal.

Les étudiants en promotion professionnelle du C.H.U de Clermont-Ferrand réalisent obligatoirement au moins un stage dans un établissement de santé hors région.

Certains stages peuvent être recherchés par l'étudiant en dehors de l'offre proposée par l'école.

Liste de l'offre de stage 2025-2026 : Annexe II.

2.7.1 L'encadrement en stage

Le tuteur de stage de l'étudiant est forcément un puériculteur ou une puéricultrice.

L'encadrement de proximité peut être assuré par d'autres professionnels de santé (auxiliaires de puériculture, infirmiers, EJE).

2.7.2 Planification des stages

Cinq périodes de stage sont identifiées sur l'année :

- ↪ Du 6 au 31 octobre 2025
- ↪ Du 24 novembre au 19 décembre 2025
- ↪ Du 16 au 13 mars 2026
- ↪ Du 4 mai au 5 juin 2026
- ↪ Du 29 juin au 24 juillet 2026

2.7.3 Informations pratiques sur les stages

Les horaires sont déterminés avec le responsable de la structure ou le cadre de santé de l'unité de soins.

La durée de travail journalière est de 7 heures, à laquelle il convient d'ajouter les temps de repas et de pauses (à titre exceptionnel, dans certaines structures, la durée journalière peut être de 10 ou 12 heures consécutives).

Dans tous les cas, la durée hebdomadaire de travail ne peut pas excéder 35 heures.

Un véhicule personnel est indispensable pour se déplacer sur les lieux de stage. Lors de certains stages, il vous sera demandé d'utiliser votre véhicule personnel pour des déplacements professionnels. Il est de la responsabilité de l'étudiant d'en informer son assureur le cas échéant.

2.8 Périodes de congés

Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'État de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, Article 14 :

« Les élèves ont droit à un congé annuel de quarante jours ouvrés dont vingt jours ouvrés consécutifs dont les dates sont déterminées par le directeur de l'école après avis du conseil technique. »

En 2025-2026, les congés sont répartis comme suit :

- ↪ Du vendredi 19 décembre 2025 après le stage au dimanche 4 janvier 2026 inclus
- ↪ Du vendredi 6 février 2026 après les cours au dimanche 15 février 2026 inclus
- ↪ Du vendredi 3 avril 2026 après les cours au dimanche 12 avril 2026 inclus
- ↪ Du mercredi 13 mai 2026 après le stage au dimanche 17 mai 2026 inclus
- ↪ Du vendredi 29 juillet 2026 après les cours au vendredi 28 août 2026 inclus

Fin de Formation : vendredi 28 août 2026 après les congés.

2.9 Planification annuelle

Planification 2025- 2026 Enseignements / Stages

Septembre																															Octobre																															Novembre																														
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V																																																					
1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28																												
vacances scolaires																					P1																																																																							
Décembre																															Janvier																															Février																														
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V																																																
1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	31	1	2	5	6	7	8	9	12	13	14	15	16	19	20	21	22	23	26	27	28	29	30	2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27																												
vacances scolaires																															vacances scolaires																																																													
Mars																															Avril																															Mai																														
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V																																																
2	3	4	5	6	9	10	11	12	13	16	17	18	19	20	23	24	25	26	27	30	31	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	1	4	5	6	7	8	11	12	13	14	15	18	19	20	21	22	25	26	27	28	29																												
vacances scolaires															AIMES																RPS																																																													
Jun																															Juillet																															Août																														
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V																																																
1	2	3	4	5	8	9	10	11	12	15	16	17	18	19	22	23	24	25	26	29	30	1	2	3	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	20	21	22	23	24	27	28	29	30	31	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21	24	25	26	27	28																												
SOUTENANCES															RPS																vacances scolaires																																																													
TR RPS																																																																																												

Vacances scolaires Education Nationale Zone A	Ecole	Stages	Congés	T.A. : Travail autogéré	Férié	Restitution travail de recherche et soutenances	RPS	PARTIEL	AIMES
--	-------	--------	--------	----------------------------	-------	--	-----	---------	-------

3 Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Modalités d'évaluation	Dates	Objectifs	Niveau attendu
<p>Contrôles de Connaissances</p> <p>Durée : 3h</p> <p>Forme : 3 épreuves écrites anonymes portant sur l'ensemble du programme réalisé entre le début de la formation et la date de l'épreuve</p>	<p>3 novembre 2025</p> <p>23 mars 2026</p> <p>8 juin 2026</p>	<p>Évaluer le niveau d'acquisition des connaissances et la mise en œuvre des liens entre théorie et pratique professionnelle.</p>	<p>15/30 sur l'ensemble des 3 contrôles.</p> <p>L'étudiant qui obtient une moyenne des 3 contrôles comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.</p>
<p>Action d'Information en Matière d'Education à la Santé – AIMES</p> <p>Travail de groupe</p> <p>Forme : dossier écrit + pratique</p> <p>Durée épreuve pratique : 1h</p>	<p>Réalisation de l'action :</p> <p>Entre le 14 et le 30 avril 2026</p> <p>Remise du dossier écrit :</p> <p>Lundi 23 mars 2026</p>	<p>Évaluer la capacité de mise en œuvre d'un projet de santé publique.</p> <p>Évaluer les capacités à communiquer et à animer un groupe.</p>	<p>15/30 à l'épreuve.</p> <p>L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.</p>
<p>Résolution d'un Problème de Soins Infirmier sur le terrain – RPSI</p> <p>Durée : 3h</p> <p>Choix du secteur par tirage au sort en début de formation</p>	<p>Sur une des périodes suivantes :</p> <p>Du 26 mai au 5 juin 2026</p> <p>Du 13 au 24 juillet 2026</p>	<p>Apprécier les capacités de l'étudiant à mettre en œuvre un projet de soins adapté au terrain de stage.</p> <p>Évaluer le raisonnement clinique et la posture professionnelle.</p>	<p>15/30 à l'épreuve.</p> <p>L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.</p>

<p>Travail de recherche</p> <p>Mémoire écrit individuel</p> <p>Soutenance orale. Durée : 1 heure</p>	<p>Remise de l'écrit :</p> <p>1^{er} juin 2026</p> <p>Soutenance orale :</p> <p>Du 22 au 26 juin 2026</p>	<p>Apprécier la mise en œuvre d'une méthodologie de recherche scientifique et rigoureuse.</p> <p>Évaluer les capacités d'analyse et de synthèse, et le positionnement professionnel.</p>	<p>15/30 à l'épreuve.</p> <p>L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.</p>
<p>Capacités en stage</p> <p>Par le ou les tuteurs de stage</p> <p>En présence de l'étudiant</p>	<p>À la fin de chacun des 5 stages</p>	<p>Les tuteurs de stage évalueront les 4 capacités suivantes :</p> <p>Capacité à se former sur un terrain professionnel</p> <p>Capacité à se situer dans le service</p> <p>Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles</p> <p>Capacité à résoudre un problème de soins infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en utilisant une démarche méthodologique</p>	<p>5/10 de moyenne sur les 4 stages pour chacune des quatre capacités.</p> <p>Entre 3 et 5/10 à l'une des quatre capacités évaluées en stage, un seul complément de scolarité d'une durée maximale de trois mois est à effectuer selon les modalités déterminées par le directeur de l'institut, après avis du conseil technique.</p> <p>Une note moyenne < 3/10 à l'une des quatre capacités implique un redoublement.</p>

4 Informations pratiques et vie étudiante

4.1 Secrétariat

Le secrétariat de l'école de puéricultrice est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

4.2 Centre documentaire

Le centre documentaire est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Il est géré par un documentaliste, M. Sami Aouni, et un responsable, M. Nicolas Martin.

Horaires d'ouverture de la salle informatique : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Conditions de prêt : 3 ouvrages pour une période de deux semaines.

Les périodiques sont consultables uniquement sur place, ils ne peuvent pas être empruntés.

Les copies de documents sont autorisées sur le copieur du centre documentaire, situé dans la salle informatique. L'étudiant doit fournir le papier.

Un grand nombre de documents sont disponibles sous forme numérique via le portail du centre documentaire : [Portail documentaire \(centredoc.fr\)](http://centredoc.fr) et via le site internet de la Direction de la Recherche du CHU : [Documentation Electronique | DRCI \(drci-chu-clermontferrand.fr\)](http://drci-chu-clermontferrand.fr)

Une visite du centre documentaire est organisée en début d'année. Des codes d'accès sont attribués à chaque étudiant pour la recherche documentaire.

4.3 Bibliothèques universitaires

- ↳ Bibliothèque municipale et universitaire, 1 bd Lafayette
- ↳ Bibliothèque universitaire de médecine, 28 place H. Dunant
- ↳ Bibliothèque universitaire de lettres 1^{er} cycle, 29 bd Gergovia
- ↳ Bibliothèque universitaire de sciences, Campus des Cézeaux

4.4 Restauration

Dans le cadre de nos formations, les étudiants ont la possibilité de déjeuner au self du CROUS et au self de l'ARENFIP / École des Impôts, restaurants tous situés à deux pas de notre Centre de Formation.

Des salles de repos équipées de réfrigérateurs et micro-ondes sont à la disposition des étudiants au rez-de-chaussée du bâtiment de l'IFSI.

4.5 Accès

À 10 minutes de la place de Jaude, cœur de la ville de Clermont-Ferrand.

En tramway : Ligne A | Arrêt CHU Gabriel Montpied.

En bus depuis la gare SNCF : Ligne 8 | Arrêt CHU Gabriel Montpied.

4.6 Coordonnées

Équipe de direction			
Nom	Fonction	Téléphone	Adresse e-mail
Patrice PERRIER GUSTIN	Directeur Coordonnateur des écoles et instituts	04.73.75.03.20	pperriergustin@chu-clermontferrand.fr
Lucile RAVEL	Faisant Fonction cadre supérieure de santé Pôle IFAS/IFAP/EP	04.73.75.03.20	l.ravel@chu-clermontferrand.fr
Secrétariat			
Chrystelle DALMAS	Adjoint administratif	04.73.75.03.20	ecole_puericultrice@chu-clermontferrand.fr
Aurélie JURY	Adjoint administratif	04.73.75.13.75	ecole_puericultrice@chu-clermontferrand.fr
Équipe pédagogique École de Puéricultrice / IFAP			
Marie GAUDIO	Cadre de santé puéricultrice formatrice	04.73.75.03.20	mgaudio@chu-clermontferrand.fr
Anne-Charlotte LECHAT	Puéricultrice formatrice	04.73.75.03.20	aclechat@chu-clermontferrand.fr
Claire BONNEVIALE	Cadre de santé puéricultrice formatrice	04.73.75.03.20	cbonneviale@chu-clermontferrand.fr
Sandra CLAUSON	Cadre de santé puéricultrice formatrice	04.73.75.03.20	sclauson@chu-clermontferrand.fr

Bibliographie

Hesbeen, W. (2014) Accompagner l'étudiant pour l'aider à s'élever. *Perspectives soignantes*, n°50, page 12

Meirieu, P. (s.d). Richesses et limites du postulat d'éducabilité. https://www.meirieu.com/.../EDUCABILITE_RICHESSE_LIMITE.pdf

Petrus-Krupsky, M. (2014) Les formateurs en IFSI : un questionnement étique au quotidien. *Perspectives soignantes*, n°50, p. 19-30

Perrenoud, P. (2004) Qu'est-ce qu'apprendre ? *Enfance et Psy.* n°24, p. 9-17. https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2004/2004_08.pdf

Ministère des Solidarités et de la Santé. (2018) *Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession*. Berger Levrault, 264 p.

Vachoux, C. (2008). L'évolution des formations du domaine sanitaire pour les professionnels. *Spirale*, 48, 93-99. <https://doi-org.bibelec.univ-lyon2.fr/10.3917/spi.048.0093>

Annexe I : Référentiel des compétences et activités de la puéricultrice

Compétence 1 : Évaluer l'état de santé et le développement de l'enfant, de la naissance à l'adolescence.

1. Etablir un diagnostic de situation sur l'état de santé et de développement d'un enfant ou d'un groupe d'enfants
2. Repérer les facteurs conditionnant la santé, la maladie, le bien-être ou le mal-être chez les enfants et les adolescents
3. Discerner les ressources et capacités cognitives, motrices, affectives de l'enfant et de l'adolescent
4. Identifier les anomalies en vue de dépister des déficiences, des inadaptations ou des handicaps
5. Identifier les interactions mère-enfant, l'établissement des liens parentaux et de fratrie, les éléments environnementaux, les ressources familiales et évaluer les risques potentiels
6. Identifier les besoins spécifiques de communication et de relation de l'enfant et de l'adolescent aux différents stades de son développement
7. Identifier et analyser les signes et symptômes liées aux pathologies de l'enfance et à leur évolution
8. Repérer les signes et symptômes de douleur chez l'enfant et poser un diagnostic infirmier
9. Détecter les situations à risques et les signes de violence ou de maltraitance mettant en cause la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent

Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins et d'éducation adapté à l'enfant.

1. Elaborer avec l'équipe pluri professionnelle, en partenariat avec l'enfant et sa famille, un projet de soins et/ou un projet éducatif
2. Négocier le projet et sa mise en œuvre avec l'enfant et son entourage
3. Concevoir et conduire des projets d'amélioration de l'accueil et de la qualité de vie de l'enfant et de son entourage dans un établissement, un service d'accueil ou à domicile
4. Définir un programme d'activités favorisant la mobilisation des ressources de l'enfant et de son entourage en fonction du but recherché : développement, insertion sociale dans un groupe, maintien ou amélioration de l'état somatique et psychique
5. Concevoir des stratégies d'accompagnement de l'enfant et sa famille lors de situations difficiles ou de crise
6. Expliquer et transmettre de façon adaptée des informations sur la mise en œuvre du projet et les résultats aux parents et aux personnes en liaison avec l'enfant (éducateur, professeur, ...)
7. Développer la participation des parents dans le projet des structures d'accueil des enfants
8. Evaluer la mise en œuvre du projet à partir des résultats obtenus et de la réaction des enfants et des parents, et proposer des réajustements si nécessaire (cohérence éducative)

Compétence 3 : Mettre en œuvre des soins adaptés aux enfants présentant des altérations de santé.

1. Concevoir des dispositifs et adapter les soins et les activités à l'âge de l'enfant, son stade de développement, ses ressources, ses inadaptations, déficiences, handicaps ou pathologies
2. Analyser les éléments de la prescription médicale, vérifier leur faisabilité en adéquation aux spécificités des enfants et les intégrer dans le projet de soins
3. Créer un environnement favorable aux soins et au développement de l'enfant en réduisant les nuisances, en prévenant les douleurs iatrogènes et en instaurant un climat serein
4. Mettre en œuvre des soins techniques, complexes, adaptés aux caractéristiques des enfants, notamment dans des situations critiques
5. Evaluer la mise en place des protocoles thérapeutiques afin de les adapter aux situations (urgence, soins palliatifs, santé mentale et pédopsychiatrie, pathologies chroniques) et aux réactions des enfants et de leurs familles
6. Analyser les bénéfices et les risques de l'utilisation d'appareils et de dispositifs médicaux en tenant compte des rythmes de vie de l'enfant et de son confort
7. Initier la mise en œuvre des protocoles de soins d'urgence adaptés aux situations prévalentes chez les enfants
8. Elaborer des stratégies préventives, curatives et palliatives de la douleur
9. Evaluer sa pratique professionnelle de mise en œuvre de soins auprès des enfants avec le concours des parents et la faire évoluer en tenant compte des données probantes
10. Mettre en œuvre les procédures et utiliser les outils et supports permettant d'assurer la traçabilité des soins effectués auprès des enfants et leur surveillance

Compétence 4 : Accompagner et soutenir les familles dans le processus de parentalité.

1. Accompagner l'émergence du sentiment maternel et paternel et consolider les premiers liens d'attachement
2. Valoriser les compétences parentales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif en proposant des repères le cas échéant
3. Accompagner les parents dans la mise en place d'un projet de vie permettant le développement harmonieux et la santé de leurs enfants
4. Accompagner les parents dans des contextes décisionnels (choix de mode d'accueil, allaitement, situations à risque...) concernant la santé et le bien être de leur enfant et repérer les besoins d'aide économique, sociale, psychologique et culturelle
5. Informer et conseiller les parents et l'entourage sur les indicateurs de santé, les soins et, le cas échéant, les déficiences et les handicaps
6. Evaluer l'incidence des situations de déficience et de handicap sur le processus de parentalité

7. Organiser et animer des groupes de paroles avec les parents autour de la santé des enfants et des adolescents
8. Instaurer et maintenir un lien de confiance et une relation de congruence avec les parents permettant de valoriser la fonction parentale

Compétence 5 : Concevoir et mettre en œuvre des activités de promotion de la santé de l'enfant et de protection de l'enfance.

1. Conduire des enquêtes auprès de populations ou de familles afin d'identifier les besoins sociaux et de santé spécifiques au développement des enfants
2. Utiliser les données épidémiologiques connues et les études existantes afin de mesurer les besoins de populations ciblées
3. Détecter les risques sanitaires et psycho-sociaux relatifs aux enfants susceptibles de toucher des collectivités ou des groupes de personnes
4. Formaliser un diagnostic de situation des populations étudiées et le présenter dans un rapport de synthèse
5. Elaborer et conduire des projets et des actions de santé publique, de prévention et de promotion de la santé en lien avec les priorités nationales et locales et en collaboration avec les divers partenaires, les professionnels et les usagers
6. Argumenter des propositions d'action en matière de santé publique devant des responsables locaux
7. Evaluer avec les services de l'aide sociale à l'enfance le développement et les conditions d'accueil des enfants qui leur sont confiés
8. Evaluer l'urgence d'une intervention professionnelle en situation de violence, de maltraitance ou d'aggravation dans l'état de santé de l'enfant
9. Décider de signaler une situation préoccupante aux autorités sanitaires, judiciaires et administratives compétentes
10. Prévenir et informer les personnes ayant en charge un enfant ou un groupe d'enfants des situations à risque dans des contextes spécifiques (sorties collectives, alerte environnementale, jeux dangereux)

Compétence 6 : Organiser et coordonner les soins et les activités d'éveil et de développement pour les enfants et les adolescents.

1. Coordonner les interventions et la mise en place de relais professionnels dans l'accompagnement des enfants et de leur famille
2. Développer le partenariat entre les établissements d'accueil des enfants et les associations et structures extérieures (éducatives, sportives, culturelles)
3. Organiser et développer le travail en équipe pluri professionnelle (coordination des informations, formalisation des transmissions, adéquation des moyens, complémentarité des ressources)

4. Valoriser les compétences (éducatives, soignantes...) des membres qui composent l'équipe de travail (notamment des auxiliaires de puériculture et des assistantes maternelles, infirmières)
5. Développer, organiser et coordonner les modalités de travail (collaboration, partenariat, réseau)
6. S'engager avec l'équipe autour des priorités du projet de l'établissement
7. Animer des réunions collectives et pluri professionnelles pour la promotion de la santé de l'enfant et de l'adolescent
8. Superviser et évaluer les activités d'éveil, d'éducation et de développement mises en œuvre dans les équipes professionnelles
9. Elaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires au suivi de la qualité de la prise en soins des enfants et des adolescents et à la promotion de la bienveillance

Compétence 7 : Gérer les ressources d'un service ou d'un établissement d'accueil d'enfants.

1. Gestion des ressources humaines en fonction de responsable d'équipe
 - Conduire des entretiens d'évaluation des personnels
 - Elaborer des contrats de progression avec le personnel
 - Définir les éléments permettant d'établir les plannings du personnel
 - Concevoir des outils de management
2. Gestion des locaux et matériels
 - Organiser les lieux d'accueil des enfants et de leur famille
 - Choisir les équipements et matériels adaptés au développement des enfants selon des critères de sécurité et d'hygiène
 - Définir les besoins en matériel et en équipement de la structure
 - Organiser le suivi des matériels et la traçabilité des incidents
3. Gestion de l'activité des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans
 - Utiliser les outils de gestion d'activité, des statistiques et des tableaux de bord
 - Argumenter les demandes de ressources humaines, financières et matérielles
 - Identifier les éléments essentiels à introduire dans le budget et le compte administratif de la structure
 - Elaborer un rapport d'activité
4. Gestion administrative
 - Concevoir et suivre les procédures d'admission et de surveillance des enfants, notamment ceux présentant un handicap
 - Mettre en place une gestion équilibrée des effectifs dans les structures
 - Argumenter lors des réunions de travail avec des partenaires (commissions en mairie, préadmission)

Compétence 8 : Rechercher, traiter et produire des données professionnelles et scientifiques.

1. Proposer une problématique de recherche et formuler un questionnement
2. Choisir des méthodes et des outils d'investigation adaptés au sujet de recherche
3. Interpréter et évaluer les résultats d'investigation et les confronter aux connaissances professionnelles
4. Conduire une recherche documentaire et bibliographique sur la pratique infirmière puéricultrice
5. Sélectionner, analyser, synthétiser les documents professionnels et scientifiques et organiser sa propre documentation professionnelle
6. Repérer les résultats de la recherche sur la pratique infirmière puéricultrice permettant de faire évoluer sa pratique
7. Formaliser et rédiger des modes opératoires et préconisations permettant de faire évoluer la pratique infirmière puéricultrice
8. Conduire des études à visée professionnelle dans les domaines de la puériculture en lien avec les partenaires concernés (chercheurs, cliniciens, organismes participants, promoteurs),
9. Elaborer des documents professionnels en vue de communication orale et écrite
10. Evaluer la pratique professionnelle à partir des démarches et référentiels en vigueur et la faire évoluer

Annexe II : Offre de stage 2025-2026

PÉDIATRIE	CHU DE CLERMONT-FERRAND SITE ESTAING	Chirurgie infantile
		Pédiatrie Générale Multidisciplinaire
		Réanimation pédiatrique
		Service d'Onco-Hématologie Pédiatrique (S.H.O.P)
		Urgences pédiatriques et U.H.C.D
	CHU DE CLERMONT-FERRAND SITE GABRIEL MONTPIED	UPSAJE pédopsychiatrie jeune enfants
	HAD 63	HAD pédiatrique
	CENTRE MEDICAL ET INFANTILE	Hospitalisation complète et hôpital de jour
CH JACQUES LACARIN VICHY	Pédiatrie – Néonatalogie	
CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR- AURILLAC	Pédiatrie générale	
PÉRINATALITÉ	CHU DE CLERMONT-FERRAND SITE ESTAING	Néonatalogie – Soins Intensifs – unité Kangourou
		Réanimation néonatale
		Maternité
	CLINIQUE PRIVÉE LA CHATAIGNERAIE - ELSAN	Maternité et Néonatalogie
	CH JACQUES LACARIN VICHY	Maternité
		Pédiatrie – Néonatalogie
	CH HENRI MONDOR AURILLAC	Néonatalogie
CH EMILE ROUX LE PUY EN VELAY	Pédiatrie – Néonatalogie	
STRUCTURES À CARACTÈRE SOCIAL	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	Maison parentale
	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	S.A.E.D
	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	Pôle Santé

ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	E.A.J.E. "Barbecot"	Clermont-Ferrand
	E.A.J.E. "Sully"	Clermont-Ferrand
	E.A.J.E. "Montferrand"	Clermont-Ferrand
	E.A.J.E. "Saint-Jacques"	Clermont-Ferrand
	Crèche du C.H.U	Clermont-Ferrand
	Jour de crèche - Les Florentins	Clermont-Ferrand
	Frimousses et Cie	Aubière
	"Les 3 récréés" - SOHPEM	Clermont-Ferrand
	Jour de crèche -Tipipôle	Saint-Beauzire
	Multi-accueil "Le Magicabou"	Gerzat
	Multi-accueil "Les enfants d'abord" – RLV	Châtel-Guyon
	Multi-accueil "À petits pas" – RLV	Riom
	Multi-accueil "Arc en ciel" – RLV	Riom
	E.A.J.E "Les Balladoux"	Cébazat
	Multi-accueil "Les Petits princes"	Les Martres de Veyre
	Multi-accueil "À Pas Comté"	Vic le Comte
	Multi-accueil "Les Cheir'ubins"	Saint-Amant-Tallende
Multi-accueil Les P'tits Loups (CH Aurillac)	Aurillac	
PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	PMI ALLIER	Territoire de Moulins
		Territoire de Montluçon
		Territoire de Vichy
	PMI CANTAL	Aurillac/Saint-Flour/Mauriac
	PMI PUY DE DOME	Clermont Nord Métropole – Neyrat
		Clermont Sud Métropole – Léon Blum
		Clermont Centre Métropole – Dellile
		Clermont Métropole – Beaumont

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE	PMI PUY DE DOME (suite)	Clermont Métropole – Cournon
		Billom
		Thiers – Ambert
		Les Martres de Veyre – Rochefort Montagne
		Issoire
		Riom – Les Ancizes
		Pontaumur